



CAPL 1 DU 6 JUILLET 2017

MOUVEMENT DE MUTATIONS

Déclaration liminaire FODRFIP 33.

Monsieur le Président,

Force Ouvrière considère que la Fonction Publique est un rouage essentiel au fonctionnement de notre pays contribuant à la défense de ses intérêts et de ses principes républicains.

Ce modèle social, fait de valeurs et de droits collectifs dans lequel il faut englober la protection sociale, se trouve aujourd'hui mis à mal par une vision libérale de la société et par les politiques d'austérité.

Un des derniers exemples en date, l'ancienne ministre de la fonction publique, Annick Girardin, donnait sa vision de la Fonction Publique de demain (*cf. « Acteurs Publics » du 15 mars 2017*) :

- Passage d'une Fonction Publique statutaire à une Fonction Publique de métiers.
- Uniformiser les statuts et cadres d'emploi des 3 versants de la Fonction Publique dans la continuité de PPCR.
- Renforcer les compétences des Préfets en matière de gestion RH au détriment des ministères et employeurs publics.
- Déléguer certaines missions de service public à des opérateurs privés dans les territoires.
- Individualiser à outrance des droits par le biais du CPA (Compte personnel d'activité).

Un projet d'ordonnance présenté par la ministre de la Fonction Publique lors du conseil commun de la Fonction Publique du 6 mars 2017 menaçait les fonctionnaires d'une « mobilité imposée ». L'avis des CAP n'était pas requis pour toute mobilité fonctionnelle sur la même résidence administrative pour les fonctionnaires de l'État. Devant le rejet de toutes les Organisations Syndicales, le ministère de la Fonction Publique a retiré le jeudi 23 mars 2017, cet article 4 qui pour les syndicats anéantissait le rôle des commissions administratives paritaires dans les opérations de mobilité.

Derrière cet article, on comprend aisément ce qui s'annonçait : un décloisonnement total afin de créer une Fonction Publique interministérielle avec la disparition des statuts particuliers. Mais cette logique de déconstruction de la Fonction Publique et du Service Public ne date pas d'aujourd'hui.

Ce que le nouveau Président de la République annonce est inquiétant, sur le fond et la forme.

Effectivement, en matière de démantèlement du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique le nouveau pouvoir politique ne sera pas en reste.

Pour preuve, dans une interview exclusive à « Acteurs publics », il déclare qu'il veut une fonction publique plus souple et plus ouverte en levant les freins de la mobilité et en accélérant la politique de fusion des corps.

En matière de paritarisme le Président de la République est favorable à un recentrage

progressif du dialogue social sur les questions d'intérêt collectif, plutôt que sur les questions individuelles.

Par ailleurs « il estime que les questions relatives aux demandes de mobilité des agents doivent être davantage déconcentrées, pour être plus en prise avec les besoins du terrain, et faire intervenir davantage le responsable local concerné ».

Les directeurs locaux auront plus de pouvoirs sur la gestion de la mobilité des agents.

Par conséquent, Force Ouvrière redoute que l'arbitraire prenne le pas sur les règles établies.

La Fédération Générale des Fonctionnaires **F.O.** fait donc de la défense du statut général des fonctionnaires, une question centrale et mettra tout en oeuvre pour le défendre.

Pour Force Ouvrière, défendre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers, n'est pas que défendre les intérêts particuliers des fonctionnaires...c'est beaucoup plus !

Le statut garant de l'indépendance et de la neutralité du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions est également le reflet des valeurs républicaines.

Pour **Force ouvrière**, le Service Public est bien le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Au-delà de ce contexte général, c'est surtout la pénurie d'effectifs qui est criante puisque depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'État. Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !

F.O. exige l'arrêt des suppressions d'emplois.

Dans le même temps, le dialogue social n'aura jamais été aussi inexistant dans la Fonction Publique, au Ministère et à la DGFIP. Pour les élus, c'est la remise en cause des modalités d'exercice et du calendrier en cours de mandat .

Sur l'ordre du jour de la CAPL qui nous réunit aujourd'hui, vous allez certainement vous féliciter du taux de satisfaction mais il faut regarder un peu plus loin.

Les fusions, les regroupements, les disparitions de services se sont succédé sans interruption.

Les groupes de travail s'enchaînent à la DGFIP accélérateurs de disparition d'emplois et de structures, la création des Services d'Appui au Réseau (SAR) ne fait pas exception.

F.O.-DGFIP dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profite à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, ce mouvement de mutation au bénéfice des collègues.

Les représentants en CAPL

Annie TRAORE-Françoise HODALI-Vincent DHALLEINE